

## Les points de vigilance à avoir :

### Est-ce que l'assistant maternel :

- Partage mes valeurs éducatives ?
- A des horaires et un planning adaptés à ma situation ?
- Respecte le cadre juridique, l'obligation vaccinale, les normes de couchage ?
- Accepte de pratiquer les traitements médicamenteux ?
- Acceptera de conclure le contrat (salaire/congés, heures supplémentaires, délai de prévenance en cas de modification du contrat...).

### Le Service Assistant Maternel près de chez moi :

#### Service Assistants Maternels de Mantes-La-Jolie :

01.61.31.25.26 | [assmat.mantes@yvelines.fr](mailto:assmat.mantes@yvelines.fr)

#### Service Assistants Maternels de Meulan :

01.30.83.63.48 | [assmat.meulan@yvelines.fr](mailto:assmat.meulan@yvelines.fr)

#### Service Assistants Maternels de Poissy :

01.61.31.53.13 | [assmat.poissy@yvelines.fr](mailto:assmat.poissy@yvelines.fr)

#### Service Assistants Maternels de Boucle de Seine :

01.39.07.89.08 | [assmat.tadbs@yvelines.fr](mailto:assmat.tadbs@yvelines.fr)

#### Service Assistants Maternels de Grand Versailles

01.61.31.20.36 | [assmat.tadgv@yvelines.fr](mailto:assmat.tadgv@yvelines.fr)

#### Service Assistants Maternels de Saint-Quentin

0130.83.65.55 | [assmat.dirsq@yvelines.fr](mailto:assmat.dirsq@yvelines.fr)

#### Service Assistants Maternels de Terres d'Yvelines

01.61.31.29.72 | [assmatterresdyvelines@yvelines.fr](mailto:assmatterresdyvelines@yvelines.fr)

### Les ressources

Le Relais Petite Enfance de votre commune :

Accueil petite enfance - Conseil départemental des Yvelines

[www.assmat.yvelines.fr](http://www.assmat.yvelines.fr)

[www.monenfant.fr](http://www.monenfant.fr)

[www.caf.fr](http://www.caf.fr)

[www.pajeemploi.urssaf.fr](http://www.pajeemploi.urssaf.fr)

[www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)



**Yvelines**  
Le Département

## Employer un(e) Assistant(e) Maternel(e) pour accueillir son enfant



## Suivez nos conseils



**Yvelines**  
Le Département

[yvelines.fr](http://yvelines.fr)



L'assistant maternel est un **professionnel** de la petite enfance, formé pour l'accueil de votre enfant.

Cet assistant est **agrée par le Président du Conseil départemental**, qui a validé sa formation initiale par une **évaluation de ses connaissances**.

## Comment bien choisir mon assistant maternel ?

Dans la mesure du possible, essayez d'en rencontrer plusieurs avant de vous décider, certains vous correspondront, d'autres non.

## Identifiez vos besoins et vos attentes

Avant de contacter les assistants maternels, faites un point sur vos **besoins** et vos **attentes**.

- Le **lieu de garde** de l'enfant (proche du domicile ou de votre lieu de travail), les **jours et horaires** d'accueil...
- Vos attentes : **maison ou appartement** ? Préparation des **repas**, participation aux **animations** du relais petite enfance ou non ? Activités extérieures, possibilité ou non pour l'assistant maternel d'utiliser son **véhicule**, vos valeurs éducatives, présence d'**animaux**... ?

Le site **assmat.yvelines.fr** vous permet de faire une **première sélection** d'assistants maternels :



**assmat.yvelines.fr**  
Un espace en ligne pour mettre en relation les assistants maternels et les parents

**Pour vous, assistants maternels, plus de visibilité**

- Déclarez vos accueils et détaillez votre projet pédagogique !

**Parents, gagnez en sérénité**

- Trouvez un accueil adapté à vos besoins et à ceux de votre enfant !

Rendez-vous sur :  
**assmat.yvelines.fr**



## Le contact téléphonique

Il vous permettra de vérifier les **disponibilités** de l'assistant maternel en fonction de **vos besoins** (âge de votre enfant, date et horaires d'accueil etc.), ainsi que le **tarif horaire** du professionnel. C'est un premier temps d'échange autour **des besoins de l'enfant**, des **valeurs éducatives**.

Si ce premier échange est concluant, vous pourrez convenir d'un rendez-vous.

## La première rencontre au domicile

Vous visitez les lieux de vie de votre enfant (au domicile ou en Maison d'Assistant Maternel). Vous faites connaissance, et vous échangez sur vos **principes**, vos **valeurs** ainsi que ceux de l'assistant maternel. Le professionnel vous présente **son organisation** (pouvant être composée de trajets scolaires, d'autres enfants accueillis, des préparations de repas...), ainsi que de **son projet d'accompagnement de l'enfant**.

L'assistant maternel vous présente son **attestation d'agrément** (délivrée par le Président du Conseil départemental), de formation (délivrée par l'organisme de formation), de **responsabilité civile** professionnelle et, le cas échéant, d'assurance automobile.

## N'hésitez pas à :

Questionner le professionnel sur les moments-clés de la journée : **les repas** (les pratiques alimentaires, les interdits...), le sommeil (rythme, heure de coucher...), les **activités** (sorties, jeux éducatifs...), l'apprentissage de la propreté, les soins etc.

Poser toutes les questions qui vous viennent à l'esprit. Prenez quelques jours de réflexion avant de donner votre réponse, quelle qu'elle soit.

**Parents et assistants maternels doivent établir une relation de confiance et de respect mutuel.**

**L'ensemble de ces démarches permettent au parent employeur d'avancer de manière éclairée vers la signature d'un contrat de travail avec l'assistant maternel recruté.**